

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE MILLEMONT

COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage
26/01/2016

Date du conseil municipal
29/01/2016

L'an deux mil seize, le 29 janvier à vingt heures et quinze minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance extraordinaire sous la présidence de Madame Annie JOSEPH, Maire,
Membres en exercice : 11
Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h15 et constate la présence des membres suivants :

| | Présents | Absent (e) | Procuration à |
|---------------------------------|----------|------------|-----------------|
| Mme JOSEPH Annie | X | | |
| M. SÉRISÉ Bertrand | X | | |
| M. FRATTINI Bruno | | X | |
| M. ROBERT Guy-Michel | | X | Bertrand SÉRISÉ |
| Mme CARTIER Simone | X | | |
| Mme CHAUSSIS Nathalie | X | | |
| M. LE GOAZIOU Dominique | X | | |
| Mme VIANA DE MENDONCA Céline | | | |
| M. CULLIN Patrice | | X | |
| M. BIGOT Dominique | | X | |
| Mme MUZY Véronique | X | | |

Membres présents : 6 avec une procuration.

M.SÉRISÉ Bertrand a été élu secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du Jour :

1. **Emploi Communal de secrétaire de mairie :**
2. **Questions diverses :**

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délai de convocation de l'assemblée délibérante (fixé à 3 jours francs dans les communes de moins de 3 500 habitants) peut être abrégé par le maire, en cas d'urgence, sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc.

Madame le Maire explique aux élus ce qui a motivé cette convocation d'urgence, en l'occurrence le non paiement du salaire du secrétaire et le renouvellement du contrat pour une durée de 2 mois.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme l'urgence qui s'attache à la tenue de cette séance extraordinaire afin de délibérer.

Madame le Maire donne la parole à Madame Chaussis pour expliquer la solution qui pourrait être mise en place pour le règlement du salaire et le futur contrat.

Madame Chaussis expose qu'il est possible au vu des écrits de Madame le Comptable public de la Trésorerie de Montfort l'Amaury de :

- Créer un emploi d'un poste pour un accroissement temporaire et / ou d'activité au secrétariat de la commune.
- De signer un contrat entre la commune et le secrétaire pour une durée de deux mois allant du 1^{er} janvier au 29 février 2016.

Madame le Maire reprend la parole après les explications de Madame Chaussis.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE le renouvellement en tant que de besoin d'agents contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité pour les services communaux selon les conditions fixées par l'article 3, 1^{er} et 2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée :

AUTORISE la signature du contrat pour une période de 2 mois maximum du 1^{er} janvier 2016 au 29 février 2016 inclus pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

La séance est levée à 20h30

Mme JOSEPH Annie



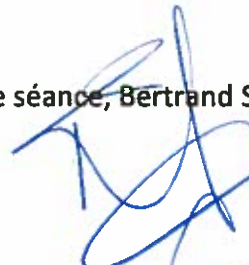
Mme CARTIER Simone



M. LE GOAZIOU Dominique



Secrétaire de séance, Bertrand SÉRISÉ



X Mme CHAUSSIS Nathalie



Mme MUZY Véronique

